

UNEP

1978-1979



NATIONS UNIES

UN/DA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/33/38  
6 novembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 100 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Montants estimatifs révisés comme suite aux recommandations  
formulées par le Comité du programme et de la coordination (CPC)  
à sa dix-septième session et à sa dix-huitième session  
(deuxième partie)

1. A sa trente-deuxième session, après avoir examiné le rapport du CPC sur les travaux de sa dix-septième session 1/, le rapport du Secrétaire général sur les incidences des recommandations du CPC 2/ et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/206, dont la troisième partie se lisait comme suit :

"L'Assemblée générale ...

1. Autorise le Secrétaire général, agissant en consultation avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales intéressées, à présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, compte tenu des recommandations du Comité du programme et de la coordination et du paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des propositions en matière de programmes visant à accroître les activités des programmes relatifs aux transports de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Amérique latine, de la Commission économique pour l'Asie occidentale et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et à présenter des montants révisés à cette fin;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 38 (A/32/38).

2/ A/C.5/32/26 et Corr.1.

3/ A/32/8/Add.14.

2. Décide, compte tenu des renseignements supplémentaires donnés à l'Assemblée générale et de l'évolution ultérieure, de reporter à sa trente-troisième session l'examen des recommandations du Comité du programme et de la coordination relatives à des transferts et à des réductions de programmes."

2. A sa dix-huitième session (deuxième partie), le CPC était saisi d'un rapport du Secrétaire général 4/ qui contenait les propositions en matières de programmes mentionné au paragraphe 1 de la troisième partie de la résolution 32/206 et qui traitait aussi de leurs aspects financiers. Le CPC a alors recommandé

"à l'Assemblée générale d'approuver les activités supplémentaires proposées pour les programmes des quatre commissions régionales relatifs aux transports et indiquées au paragraphe 69 du rapport pertinent du Secrétaire général (E/AC.51/96 et Corr.1), étant entendu que ces activités seraient financées à l'aide de ressources transférées aux commissions régionales en application des recommandations pertinentes faites par le CPC à sa dix-septième session". 5/

3. Pour ce qui est de l'exercice biennal en cours, les propositions du Secrétaire général tendant à accroître les activités des programmes de transports, sur lesquelles sont fondées les dernières recommandations du CPC, impliquent que les quatre commissions régionales intéressées entameraient le 1er janvier 1979 leurs travaux concernant les éléments de programmes prioritaires suivants, dans le cadre de leurs programmes de transports :

<u>Commission</u>	<u>Eléments de programme prioritaires</u>
CEA	Etudes sur l'utilisation des voies navigables, le cabotage et les services de transports maritimes sur de courtes distances;
CEPAL	Etudes sur l'utilisation des voies navigables, le cabotage et les services de transports maritimes sur de courtes distances;
CEAO	Etude sur l'utilisation des voies navigables, le cabotage et les services de transports maritimes sur de courtes distances;
CESAP	Construction de routes peu coûteuses dans les zones arides; Transport rural; Planification intégrée des transports <u>6/</u> .

---

4/ E/AC.51/96.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 38 (A/33/38), par. 95.

6/ E/AC.51/96, par. 69.

4. A l'issue de consultations avec les commissions régionales intéressées, il s'est avéré que les travaux relevant des éléments de programme prioritaires énumérés au paragraphe 3 ci-dessus pourraient être entrepris en 1979 par la CESAP, la CEPAL, la CEA et la CEAO grâce à une "combinaison de ressources" comprenant pour chaque commission un administrateur de la classe P-4, un agent local, et 2 500 dollars au titre des frais de voyage. Les dépenses correspondantes à inscrire aux chapitres 7, 8, 9 et 10 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979 ont été calculées en partant de l'hypothèse qu'étant donné le rang de priorité accordé à ces éléments de programme les postes nouveaux demandés seraient pourvus dès le début de l'année, de façon que les travaux puissent commencer sans tarder. Pour permettre aux commissions régionales de réaliser d'ici la fin de l'année prochaine des progrès notables dans l'exécution des sous-programmes qu'il est recommandé de leur transférer, il est proposé en outre de compléter les effectifs supplémentaires envisagés par du personnel temporaire auquel il serait fait appel pour les nouveaux projets entrepris, en fonction des besoins. Dans ces conditions, il faudrait prévoir les augmentations suivantes aux chapitres 7, 8, 9 et 10 :

Chapitre 7. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

	<u>Dollars</u>
Postes permanents	32 200
Dépenses communes de personnel	13 200
Personnel temporaire	15 000
Frais de voyage du personnel en mission	2 500
Total	<u>62 900</u>

Chapitre 8. Commission économique pour l'Amérique latine

	<u>Dollars</u>
Postes permanents	39 500
Dépenses communes de personnel	15 800
Personnel temporaire	15 000
Frais de voyage du personnel en mission	2 500
Total	<u>72 800</u>

Chapitre 9. Commission économique pour l'Afrique

	<u>Dollars</u>
Postes permanents	34 500
Dépenses communes de personnel	13 800
Personnel temporaire	15 000
Frais de voyage du personnel en mission	2 500
Total	<u>65 800</u>

/...

Chapitre 10. Commission économique pour l'Asie occidentale

	<u>Dollars</u>
Postes permanents	38 900
Dépenses communes de personnel	11 700
Personnel temporaire	15 000
Frais de voyage du personnel en mission	2 500
Total	<u>68 100</u>

5. A sa dix-septième session, en 1977, le CPC a recommandé que le Secrétaire général soumette des propositions pour l'extension des activités des programmes de transports de la CEA, de la CEPAL, de la CEAO et de la CESAP jusqu'à concurrence des ressources dégagées par suite des recommandations formulées par le Comité dans les paragraphes 14 4) a) b), 13 a) et 23 a) de son rapport 7/. Les paragraphes cités prévoyaient notamment des réductions du programme de transports du Siège, ainsi que du programme d'information.

6. Comme suite à la demande du CPC, le Secrétaire général a présenté à la trente-deuxième session des montants estimatifs révisés 8/ dans lesquels il faisait des propositions concernant les programmes et les ressources qu'il serait possible de transférer. Comme il a été indiqué plus haut, l'Assemblée générale a décidé d'attendre sa trente-troisième session pour se prononcer sur ces propositions.

7. Le CPC ayant renouvelé, à sa dix-huitième session, les recommandations relatives au transfert de programmes et de ressources qu'il avait déjà formulées à sa dix-septième session, le Secrétaire général présente ci-après des propositions quant à la manière dont ces recommandations pourraient être appliquées en 1979 sans avoir à ouvrir de crédits additionnels pour cette année là. Ces propositions sont les suivantes :

a) A compter du 1er janvier 1979, les cinq éléments de programme suivants seraient supprimés du programme de transports exécuté au Siège :

- i) Construction de routes peu coûteuses dans les zones arides;
- ii) Transports ruraux dans les pays en développement;
- iii) Etudes sur l'utilisation des voies navigables, le cabotage et les services de transports maritimes sur de courtes distances;

---

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 38 (A/32/38), chap. I, sect. C, par. 14 4) c).

8/ A/C.5/32/26.

- iv) Détermination des secteurs prioritaires de coopération technique entre pays en développement en matière de développement des transports;
- v) Planification intégrée des transports dans les pays en développement 9/.

C'est le Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports de l'ancien Département des affaires économiques et sociales qui était initialement chargé de ces activités. Celles-ci ont maintenant été transférées au Département de la coopération technique pour le développement, en application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration.

b) A compter du 1er janvier 1979, le programme d'information serait simplifié de la manière suivante :

- i) Réduction des émissions de radio sur ondes courtes;
- ii) Publication de la Chronique de l'ONU tous les trimestres et non plus tous les mois;
- iii) Publication des communiqués de presse en numéros mensuels 10/.

8. Les propositions ci-dessus ont été présentées au CPC à sa dix-huitième session 11/. Comme le Secrétaire général l'indiquait dans son rapport 12/, les dépenses additionnelles à inscrire aux chapitres 7, 8, 9 et 10 du budget seraient compensées par les économies réalisées aux chapitres 1er, 5D et 21 du fait des réductions proposées ci-dessus.

A. Réduction du programme de transports du Siège

Chapitre 5D. Département de la coopération technique pour le développement

(Réduction : 141 200 dollars)

9. Les ressources qui pourraient être dégagées grâce à la suppression des sous-programmes mentionnés plus haut dans le paragraphe 7 a) sont les suivants :

	<u>Dollars</u>
Postes permanents (un P-5, un P-4, un P-3 et un G-4/1)	103 500
Dépenses communes de personnel	33 100
Consultants	1 200
Frais de voyage du personnel en mission	<u>3 400</u>
Total	<u><u>141 200</u></u>

---

9/ Ibid., par. 21 à 23.

10/ A/C.5/32/26, par. 9 b).

11/ E/AC.51/96.

12/ Ibid., par. 68.

B. Réductions du programme d'information

Chapitre 1er. Politiques, direction et coordination d'ensemble

(Réduction : 8 700 dollars) 13/

10. Si l'on supprime les émissions de radio sur ondes courtes à l'intention de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Europe, il n'y aura pas à engager à titre temporaire pour la trente-quatrième session de l'Assemblée générale un rédacteur/journaliste radio de la classe P-3, ce qui permettra d'économiser 8 700 dollars.

Chapitre 21. Information

(Réduction : 126 000 dollars)

11. Outre l'économie réalisée au chapitre 1er, la suppression des émissions de radio sur ondes courtes mentionnée ci-dessus permettrait de réduire de 24 000 dollars environ 13/ le coût des services techniques contractuels qui étaient prévus dans le budget de 1978-1979 pour la Division de la radio et des moyens visuels du Service de l'information (New York).

12. La modification envisagée en ce qui concerne la Chronique, qui deviendrait une publication trimestrielle et non plus mensuelle, permettrait aussi de réaliser des économies au chapitre 21 du budget de 1978-1979. Comme il a été indiqué dans un rapport antérieur 14/, la transformation de la revue mensuelle actuelle, qui représente en tout 900 pages par an, en publication trimestrielle de 150 pages, soit 600 pages par an, permettrait d'économiser le coût de 2 postes permanents (un poste P-2/1 et un poste G-4/1). De plus, on estime que des économies s'élevant 59 500 dollars pourraient être réalisées au titre des travaux contractuels d'imprimerie et de traduction. En résumé, les économies qui pourraient être réalisées au chapitre 21 sont estimées à 126 000 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) <u>Réduction du programme d'émissions de radio sur ondes courtes</u>	
Services contractuels d'information	24 000
b) <u>Publication trimestrielle de la Chronique</u>	
Postes permanents (un P-2; un G-4/1)	32 200
Dépenses communes de personnel	10 300
Travaux contractuels d'imprimerie et de traduction	<u>59 500</u>
Total	126 000

---

13/ Ces économies ont été calculées en partant de l'hypothèse que les émissions de radio sur ondes courtes ne seraient remplacées par aucun autre système de transmission.

14/ E/AC.51/96, par. 9 b).

/...

Chapitre 23. Services de conférence et bibliothèques

(Réduction : \$ - )

13. En ce qui concerne la publication éventuelle des communiqués de presse sous forme groupée, les économies correspondantes au titre des fournitures et accessoires avaient été estimées à 400 dollars pour l'exercice biennal dans le rapport présenté à l'Assemblée à sa trente-deuxième session 15/. Etant donné que le présent rapport ne porte plus que sur l'année 1979, les économies qui pourraient être réalisées à ce titre seraient non seulement marginales, mais trop incertaines pour que l'on puisse à ce stade les chiffrer avec exactitude.

## RECAPITULATION

14. En résumé, si l'Assemblée générale approuve le programme de travail révisé des commissions régionales, il faudra ouvrir les crédits additionnels suivants :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 7. <u>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</u>	62 900
Chapitre 8. <u>Commission économique pour l'Amérique latine</u>	72 800
Chapitre 9. <u>Commission économique pour l'Afrique</u>	65 800
Chapitre 10. <u>Commission économique pour l'Asie occidentale</u>	68 100
Total	<u>269 600</u>

15. Si d'autre part l'Assemblée générale approuve les transferts et réductions proposés au titre d'autres programmes, il sera possible de réduire comme suit les crédits ouverts au budget :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 1er. <u>Politiques, direction et coordination d'ensemble</u>	8 700
Chapitre 5D. <u>Département de la coopération technique pour le développement</u>	141 200
Chapitre 21. <u>Information</u>	126 000
Total	<u>275 900</u>

16. Ainsi, si toutes ces propositions sont adoptées, elles auront pour résultat net une économie de 6 300 dollars pour l'exercice biennal en cours. S'agissant du tableau d'effectifs, le résultat net des ajustements proposés serait une augmentation d'environ 2 000 dollars au chapitre 25 des dépenses (contributions du personnel), qui serait compensée par une augmentation équivalente des prévisions de recettes au chapitre 1er des recettes.